



# Note sur l'évaluation complète menée en 2015

Cette note fournit des informations détaillées concernant des aspects essentiels de l'évaluation complète des bilans des banques effectuée en 2015, notamment sur l'échantillon des banques participantes, la méthodologie, les processus organisationnels, l'assurance de qualité et les résultats de l'exercice.

## 1 Banques participantes

Les neuf banques soumises à l'évaluation complète réalisée en 2015 ont été sélectionnées sur la base des critères d'importance définis dans le règlement MSU, qui déterminent quelles banques sont éligibles à la supervision directe de la BCE. Ces critères incluent :

- un montant total d'actifs supérieur à 30 milliards d'euros ou à 20 % du produit intérieur brut (PIB) de l'État membre concerné ;
- le fait d'être l'une des trois banques les plus importantes d'un État membre participant ;
- l'importance des activités transfrontalières d'un groupe bancaire au sein du MSU.

Cinq des banques participantes étaient déjà devenues importantes en 2014. Quatre d'entre elles - Banque Degroof S.A. (Belgique), Sberbank Europe AG (Autriche), Unicredit Slovenia (Slovénie)<sup>1</sup> et VTB Bank (Austria) AG (Autriche) - n'avaient pas été soumises à l'évaluation complète menée en 2014 et l'ont donc été cette année. La cinquième, Novo Banco SA (Portugal), a été créée en 2014 à la suite des mesures de résolution prises concernant Banco Espírito Santo, qui était concernée par l'exercice réalisé en 2014 mais ne l'avait pas achevé. Les actifs de Novo Banco ayant fait l'objet, en 2014, d'un examen de la qualité des actifs (asset quality review, AQR) et d'un audit spécial, la participation de cette banque à l'évaluation complète de 2015 s'est limitée au seul test de résistance.

Les quatre autres banques participantes ont été sélectionnées parce qu'elles deviendront importantes à compter de janvier 2016 au vu des critères cités plus haut. Il s'agit de l'Agence française de développement (France), de J.P. Morgan

---

<sup>1</sup> Unicredit Slovenia fait partie des trois plus grands établissements de Slovénie et est considéré comme important à ce titre. Son entreprise mère, UniCredit S.p.A., avait pris part à l'évaluation complète effectuée en 2014 mais les portefeuilles de sa filiale slovène n'avaient pas été examinés en détail.

Bank Luxembourg S.A. (Luxembourg), de Medifin Holding Limited<sup>2</sup> (Malte) et de Kuntarahoitus Oyj (Municipality Finance plc) (Finlande).

Le montant total des actifs de chacune des neuf banques participantes est compris dans une fourchette allant de 2,6 à 57,4 milliards d'euros, ce qui les place parmi les plus petits établissements assujettis à la supervision directe de la BCE.

## 2 Méthodologie appliquée, processus organisationnels et assurance de qualité

L'évaluation complète réalisée en 2015 s'articulait autour de deux piliers : un AQR et un test de résistance. Quant aux méthodologies utilisées, elles étaient, pour une large part, identiques à celles appliquées en 2014. L'exercice a été mené par la BCE, en coopération étroite avec les autorités compétentes nationales (ACN) et avec le soutien de conseillers externes incluant commissaires aux comptes, consultants et évaluateurs. Cette année, l'Autorité bancaire européenne (ABE) n'a pas pris part au test de résistance.

### 2.1 AQR

#### Méthodologie

Évaluation ponctuelle de l'exactitude de la valeur comptable des actifs bancaires au 31 décembre 2014, l'AQR a été à la base du test de résistance. Il s'est fondé sur la méthodologie uniforme et les définitions harmonisées employées lors de l'exercice 2014, conformément au manuel de l'AQR<sup>3</sup> et a compris, entre autres, un examen de la classification des débiteurs entre débiteurs performants et non performants ainsi qu'une évaluation granulaire des niveaux de provisions individuelles et collectives, complétés par une analyse des valorisations des garanties. Les provisions individuelles ont été évaluées sur la base d'un examen des différents dossiers de crédit et de la projection des conclusions, alors que les provisions collectives ont été calculées à l'aide d'un modèle concurrent. La sélection des portefeuilles soumis à un examen approfondi et l'échantillonnage des dossiers de crédit inclus dans ces derniers ont été réalisés conformément aux méthodologies employées en 2014, garantissant une couverture et une représentativité appropriées. Des blocs de travail AQR dédiés ont également permis de prendre en compte les processus, politiques et pratiques comptables des banques, le calcul des ajustements de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment*, CVA) lié aux produits dérivés et, le cas échéant, les expositions des actifs de niveau 3 évalués à la juste valeur. Les ajustements totaux des fonds propres CET1 au titre de l'AQR ont été calculés sur la base des

---

<sup>2</sup> Compagnie holding de Mediterranean Bank plc.

<sup>3</sup> Le manuel de l'AQR est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/assetqualityreviewphase2manual201403en.pdf> (en anglais).

résultats agrégés des différents blocs de travail. Compte tenu de ces ajustements, un ratio CET1 minimum de 8 % a été exigé des banques.

Comme dans des cas similaires lors de l'exercice conduit en 2014, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. et Kuntarahoitus Oyj (Municipality Finance plc) ont été soumises à un AQR limité à une évaluation des politiques, des processus et de la comptabilité, leur modèle d'activité n'étant pas fondé sur une activité de prêt régulière. Cela justifie que ces banques soient considérées comme des établissements ayant un risque de crédit bancaire minime.

## Processus organisationnels et assurance de qualité

Comme en 2014, l'AQR et l'assurance de qualité ont été basés sur un modèle présentant « trois lignes de défense ». Les « équipes banque » (première ligne), essentiellement composées de commissaires aux comptes, ont appliqué la méthodologie de l'AQR au niveau des banques, tandis que les contrôleurs des ACN et de la BCE (deuxième ligne) ont assuré la qualité des résultats obtenus avant de les soumettre au Bureau de gestion centrale du projet (*Central Project Management Office*, CPMO) (troisième ligne). Ce bureau, qui dirigeait l'ensemble du processus, a mené l'assurance de qualité finale, garantissant une application systématique de la méthodologie et une égalité de traitement entre les banques participantes et celles ayant été soumises à l'exercice effectué en 2014. L'examen détaillé des calculs de l'« équipe banque », les analyses des valeurs de référence et les discussions approfondies menées sur des questions primordiales sont autant d'activités d'assurance de qualité qui ont largement contribué à la rigueur et à la cohérence des résultats finaux de l'AQR.

L'exercice 2015 ayant été mené par la BCE en tant qu'autorité de surveillance, alors que celui qui avait été réalisé en 2014 constituait une préparation à ce rôle, les services d'audit ont, cette année, été fournis par la BCE, et non par les ACN, et le degré de participation de la BCE à la conduite de l'AQR au niveau des différentes banques soumises à sa supervision directe a été plus élevé.

## 2.2 Test de résistance

### Méthodologie

Fondé sur des scénarios macroéconomiques communs de référence et adverse élaborés en étroite collaboration avec les ACN, la Commission européenne et la BCE, le test de résistance visait à évaluer la résilience des banques aux évolutions défavorables sur les marchés ainsi que l'accroissement potentiel du risque systémique pendant les périodes de tensions.

Les scénarios couvraient la période 2015-2017. Le scénario de référence était basé sur les prévisions de l'hiver 2015 de la Commission européenne relatives à l'évolution des variables macroéconomiques et financières clés pour les

années 2015 et 2016, tandis que les chiffres pour 2017 étaient issus de diverses projections publiées par la BCE, les banques centrales nationales et le FMI. Le scénario adverse a été élaboré en appliquant des écarts par rapport au scénario de référence concordant avec ceux calibrés pour le scénario adverse employé lors de l'évaluation complète de 2014 et tenant compte des mêmes risques macrofinanciers, dont :

- une augmentation des rendements obligataires mondiaux amplifiée par une inversion brutale de l'évaluation des risques, en particulier eu égard aux économies de marché émergentes, et par des poches d'illiquidité sur les marchés ;
- une poursuite de la détérioration de la qualité du crédit dans les pays dans lesquels la demande et les fondamentaux sont faibles et le secteur bancaire toujours vulnérable ;
- des réformes au point mort, sapant la confiance dans la soutenabilité des finances publiques ;
- l'insuffisance des processus de redressement des bilans des banques nécessaires au maintien de financements de marché abordables.

Ces risques ont été mis en correspondance avec des chocs financiers et économiques simulés dans le scénario adverse et de gravité équivalente à ceux appliqués lors de l'exercice de 2014.

Les scénarios incluaient aussi bien les États membres de l'Union européenne (UE) que les territoires situés hors de l'UE dans lesquels les banques participantes détiennent des expositions importantes. Le scénario de référence tablait sur une reprise relativement forte et généralisée de l'économie de l'UE, avec un taux de croissance du PIB en volume atteignant 1,7 % cette année, 2,1 % en 2016 et 2,0 % en 2017 ainsi qu'un recul du taux de chômage dans la quasi-totalité des États membres de l'UE. Dans le scénario adverse, la conjugaison de tous les chocs réduirait le PIB de l'UE de 7,0 % en 2017 par rapport au scénario de référence. L'économie de l'UE se contracterait sur une période de deux ans avant de rebondir faiblement en 2017. Le chômage augmenterait dans la plupart des pays de l'UE, le taux de chômage de l'UE passant à 11,5 %, soit près de 3 points de pourcentage au-dessus du niveau de référence.

Dans le scénario de référence, il a été supposé que les taux d'intérêt à court et long terme resteraient faibles pendant une période prolongée et que les taux d'intérêt à long terme agrégés de l'UE s'accroîtraient lentement pour atteindre 1,5 % d'ici 2017. Inversement, dans le scénario adverse, les taux d'intérêt à long terme, estimés à partir des rendements des emprunts d'État à dix ans, enregistreraient une hausse brutale dans l'ensemble des pays de l'UE. Cette augmentation atteindrait, globalement, 150 points de base en 2015 avant de revenir, en 2016 et 2017, à 110 points de base par rapport aux valeurs de fin 2014.

Le test de résistance a été mené selon la méthodologie uniforme et les définitions harmonisées utilisées lors de l'exercice 2014, tel que précisé dans le manuel relatif

au test de résistance de l'évaluation complète<sup>4</sup>. Si les composantes du test de résistance étaient similaires à celles de l'exercice réalisé en 2014 en termes de spectre des risques et de méthodologies, la complexité a été réduite, conformément aux principes de proportionnalité. Les résultats du test de résistance ont été ajustés de manière à tenir compte des conclusions de l'AQR dans les projections relatives aux scénarios de référence et adverse selon un processus dit d'« intégration » (cf. détails ci-dessous).

## Processus organisationnels et assurance de qualité

Le processus visant à assurer un traitement cohérent, exhaustif et transparent des résultats des différentes banques a été semblable à celui suivi lors de l'exercice de 2014, si ce n'est que l'ABE n'y a pas participé. Les calculs *bottom-up* du test de résistance soumis par les banques ont été examinés et évalués par les contrôleurs des ACN et de la BCE et ont fait l'objet d'une assurance de qualité systématique complémentaire conduite par une équipe centrale à la BCE. Ces processus ont assuré la cohérence et la comparabilité des résultats entre les banques et les États membres participants.

L'assurance de qualité a entraîné des rectifications des résultats *bottom-up* fournis initialement par les banques, en réponse aux préoccupations émises par les contrôleurs. En cas de désaccord, les banques ont dû donner des explications et se conformer aux critères de preuve définis afin de justifier des divergences substantielles par rapport aux valeurs attendues. Dans les cas où ces explications ont été considérées insuffisantes, il leur a été imposé de respecter les exigences de la méthodologie. L'assurance de la qualité a été un processus itératif au cours duquel les banques devaient fournir de multiples séries de modèles. Comme lors de l'exercice réalisé en 2014, ce processus a eu une incidence significative sur les résultats finaux du test de résistance puisque les modifications que les banques ont dû apporter à leurs calculs ont considérablement réduit leurs ratios CET1 par rapport aux résultats initiaux. Pour préserver l'égalité de traitement, dans les cas des banques qui ne se sont pas conformées à l'orientation méthodologique émanant du centre et qui n'ont pas donné d'explications satisfaisantes à la BCE, un ajustement de l'assurance de qualité a été défini par la BCE afin d'imposer les rectifications requises d'éléments spécifiques.

### 2.3 Intégration

L'AQR ayant permis d'identifier des différences de valorisation de leurs actifs par les banques, le point de départ et les projections ultérieures sur l'horizon du test de résistance devaient être ajustés. L'intégration de l'AQR et du test de résistance a combiné l'incidence des deux composantes en ajustant le point de départ du test de

---

<sup>4</sup> Ce manuel est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/castmanual201408en.pdf>

résistance, compte tenu directement des ajustements des CET1 au titre de l'AQR, et en reflétant, dans les projections du test de résistance, les informations relatives aux performances des actifs révélées par l'AQR, en particulier les données liées aux crédits ayant trait aux portefeuilles pris en compte par la comptabilité d'exercice.

Lors de l'exercice de cette année, l'intégration a été réalisée par les banques elles-mêmes sur la base des résultats provisoires de l'AQR et selon une méthodologie préconisée de façon centrale. Toutes les banques ayant besoin d'effectuer une intégration ont employé un outil fourni par la BCE et spécialement conçu à cette fin. L'assurance de qualité des résultats finaux a été réalisée par les contrôleurs des ACN et de la BCE ainsi que par le Bureau de gestion centrale du projet de la BCE.

### 3 Résultats de l'évaluation complète menée en 2015

L'évaluation complète a permis de détecter une insuffisance globale de fonds propres de 1,74 milliard d'euros concernant cinq banques participantes après comparaison des ratios de solvabilité projetés avec les seuils définis pour l'exercice<sup>5</sup>. La baisse, en moyenne pondérée, du ratio CET1 des banques participantes sur la base de l'incidence combinée de l'AQR et du test de résistance à la suite des ajustements effectués au titre de l'assurance de qualité est ressortie à 605 points de base.

#### 3.1 L'AQR

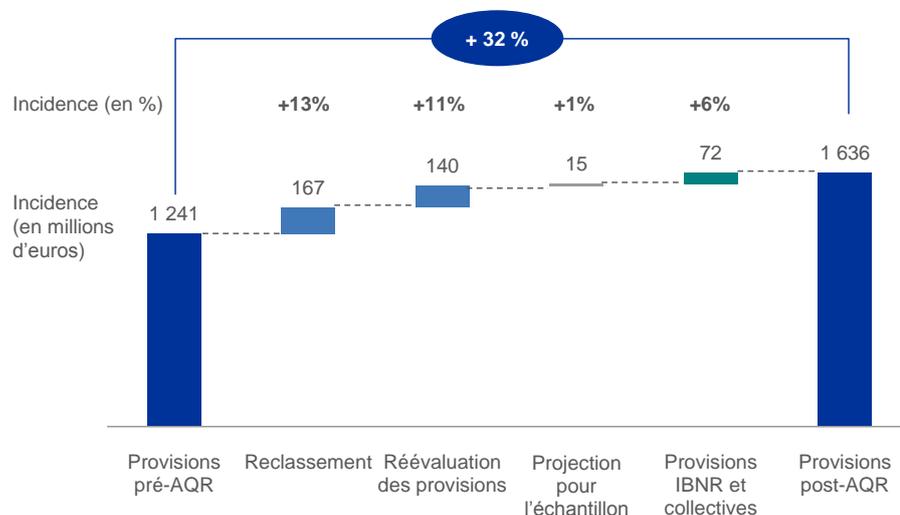
L'AQR s'est traduit par des ajustements agrégés à hauteur de 453 millions d'euros de la valeur comptable des actifs des banques participantes au 31 décembre 2014 (dont 395 millions d'euros liés à la constitution de provisions et 58 millions d'euros au CVA et à l'évaluation à la juste valeur). Ces ajustements ont émané essentiellement des actifs pris en compte par la comptabilité d'exercice et ont reflété notamment des augmentations des provisions individuelles pour expositions sur la clientèle autre que de détail et des provisions pour pertes encourues mais non déclarées (IBNR). Le graphique 1 illustre la distribution des ajustements des provisions selon leurs sources. Dans l'ensemble, ces ajustements ont entraîné une hausse de 32 % des provisions pour toutes les banques participantes, comparé à un accroissement d'environ 12 % lors de l'exercice mené en 2014. Comme le montre le graphique 2, les portefeuilles d'entreprise ont largement concentré les ajustements des provisions.

---

<sup>5</sup> 8 % de CET1 dans le scénario de référence et l'AQR, 5,5 % de CET1 dans le scénario adverse.

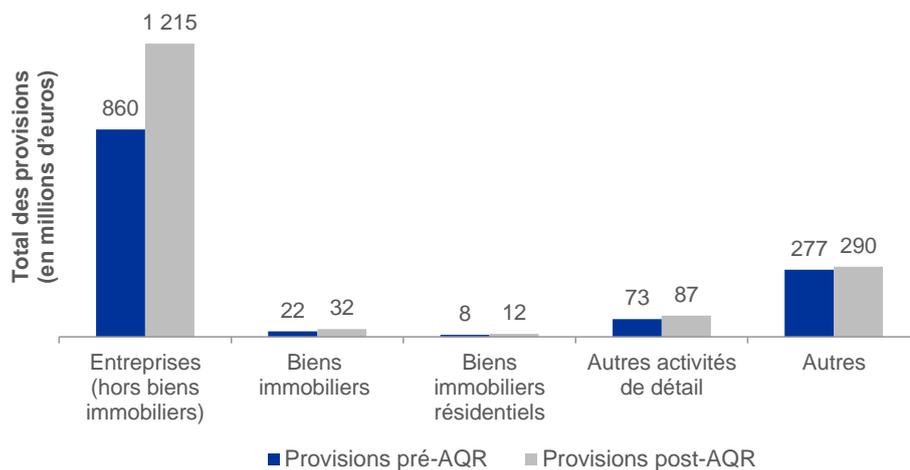
## Graphique 1 Ajustements des provisions au titre de l'AQR<sup>6</sup>

(en millions d'euros)



## Graphique 2 Ajustements des provisions au titre de l'AQR<sup>7</sup>

(en millions d'euros)



<sup>6</sup> Ajustements des provisions pour tous les portefeuilles sélectionnés pour être soumis à l'AQR de cette année après examen des dossiers de crédit, projection des conclusions et provisionnement à titre collectif. Ce graphique ne reflète pas l'incidence du CVA et de l'évaluation à la juste valeur.

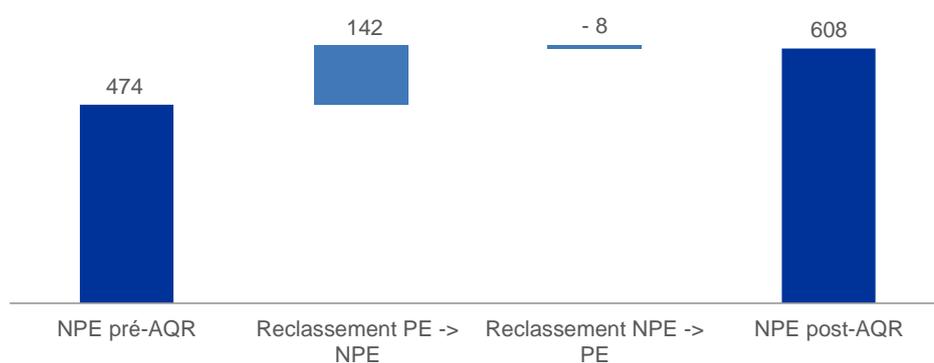
<sup>7</sup> Ajustements des provisions pour tous les portefeuilles sélectionnés pour être soumis à l'AQR de cette année après examen des dossiers de crédit, projection des conclusions et provisionnement à titre collectif. Ce graphique ne reflète pas l'incidence du CVA et de l'évaluation à la juste valeur.

Les ajustements des provisions répertoriés ci-dessus reflètent le fait que l'AQR a identifié un montant significatif d'expositions non performantes (*non-performing exposures*, NPE) supplémentaires. Cela entraîne une augmentation du nombre total des débiteurs non performants de 134 parmi les banques participantes (cf. graphique 3), car les définitions des NPE ont été appliquées de façon harmonisée et comparable, examinant les reclassements de créances (*forbearance*) comme un déterminant du statut de NPE.

### Graphique 3

#### Reclassements à la suite de l'examen des dossiers de crédit

(en nombre de débiteurs)



Dans l'ensemble, les ajustements de la valeur comptable des actifs au titre de l'AQR ont eu une incidence agrégée de 348 millions d'euros sur les CET1 après prise en compte des effets de la fiscalité et de la protection contre les risques, provoquant des variations nettes des ratios CET1 comprises entre 0 et -160 points de base. L'incidence, en moyenne pondérée, de l'AQR sur les ratios CET1 s'est établie à -69 points de base. Le tableau 1 montre les résultats de l'AQR pour toutes les banques participantes par bloc de travail AQR, dont leur incidence globale sur les ratios CET1.

**Tableau 1**

## Résultats de l'AQR au niveau des banques

Banque	CET1 pré-AQR <sup>2</sup> (en millions d'euros)	Examen des dossiers de crédit (en millions d'euros)	Projection des conclusions (en millions d'euros)	Provisionnement collectif (en millions d'euros)	CVA/évaluation à la juste valeur (en millions d'euros)	Ajustements de la protection contre les risques/la fiscalité (en millions d'euros)	CET1 post-AQR (en millions d'euros)	Incidence de l'AQR (en points de base)
AFD (France)	2 752	-139	-12	27 <sup>3</sup>	0	38	2 667 <sup>4</sup>	-31
Banque Degroof (Belgique)	426	-11	0	-8	-1	4	411	-62
Medifin Holding (Malte)	153	-6	0	-7	0	1	140	-87
UniCredit (Slovénie)	213	0	0	-2	0	0	211	-15
JP Morgan <sup>1</sup> (Luxembourg)	935	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0	935	0
Muni. Finance <sup>1</sup> (Finlande)	556	s.o.	s.o.	s.o.	-28	6	534	-140
Sberbank (Autriche)	1 069	-78	-4	-40	0	20	967	-108
VTB (Autriche)	717	-73	0	-44	-29	37	607	-160

Notes : s.o. signifie « sans objet ».

1. Aucun portefeuille sélectionné, donc pas d'examen des dossiers de crédit, de projection des conclusions et de provisionnement à titre collectif.

2. CET1 avant AQR au 31 décembre 2014 (hormis pour Medifin Holding, dont les CET1 avant AQR sont arrêtés au 31 mars 2015).

3. Incidence positive de la réduction des pertes encourues mais non déclarées (IBNR) de la banque proportionnellement aux nouveaux prêts NPE, les nouvelles provisions spécifiques à l'AQR étant traduites dans l'incidence des examens de dossiers de crédit

4. Exclut 36 % de l'incidence de l'AQR sur les expositions détenues par une filiale d'AFD, cette part étant affectée aux intérêts minoritaires (- 17 millions d'euros).

Outre les résultats quantitatifs énoncés ci-dessus, le processus de l'AQR a permis de tirer un certain nombre de conclusions qualitatives concernant les processus, politiques et systèmes des banques participantes requérant des actions correctrices et qui seront traitées par les équipes de surveillance prudentielle conjointes (JST) à l'issue de l'évaluation complète.

## 3.2 Test de résistance et intégration

L'incidence globale du seul test de résistance (avant intégration avec l'AQR) sur les ratios CET1 a représenté une réduction moyenne pondérée de 34 points de base dans le scénario de référence et de 527 points de base dans le scénario adverse<sup>8</sup> sur l'horizon de trois ans du test. En d'autres termes, si la diminution des ratios CET1 est faible dans le scénario de référence, le scénario adverse, lui, a entraîné un recul plus marqué du fait des chocs qui y étaient projetés. Ces effets nets combinent divers effets de compensation entre l'incidence sur la capacité d'absorption des

<sup>8</sup> Le calcul de l'incidence correspond à la somme des différentes incidences sur les éléments de capital et d'actifs pondérés en fonction des risques. Il se peut, par conséquent, qu'il diffère légèrement d'une incidence globale arrondie.

pertes des banques et les détériorations découlant des scénarios du test de résistance.

Comme l'illustre, dans le tableau 2, le delta entre l'effet du scénario de référence et celui du scénario adverse, les principaux facteurs du scénario adverse étaient liés aux dépréciations d'actifs financiers (- 266 points de base), au produit net d'intérêt (- 151 points de base) ainsi qu'aux pertes sur instruments évalués à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes (FVPTL) et sur actifs disponibles à la vente (AFS) (- 111 points de base).

Ces chiffres traduisent les chocs simulés dans le scénario adverse. Leur ampleur générale correspond à l'évolution prévue de paramètres macroéconomiques essentiels tels que la baisse significative du PIB et la hausse du taux de chômage comparées au scénario de référence. Il va sans dire que la distribution géographique des expositions détermine largement l'incidence sur les fonds propres des banques dans le scénario adverse, les banques significativement exposées à des pays et régions du monde perçus comme vulnérables faisant face à des incidences plus marquées.

**Tableau 2**

Incidence moyenne de chaque composante du test de résistance

Composante du test de résistance	Incidence du test de résistance (en points de base)	
	Scénario de référence	Scénario adverse
Produit net d'intérêt	496	345
Produit net de commissions	322	304
Revenus nets des activités de marché	0	-14
Dépréciations d'actifs financiers autres que les FVTPL	-198	-464
FVTPL et AFS	-25	-136
Dépenses administratives et autres	-607	-607
Taxes, dividendes et autres	2	89
<b>Incidence totale sur les CET1</b>	<b>-9</b>	<b>-483</b>
Actifs pondérés des risques	-24	-44
<b>Incidence totale sur les CET1 (en %)</b>	<b>-34</b>	<b>-527</b>

Dans le scénario de référence du test de résistance, les ratios CET1, après réalisation de l'AQR, du test de résistance et de l'intégration, étaient compris entre 8,2 et 32,7 %<sup>9</sup>. La baisse moyenne pondérée du ratio CET1 des neuf banques participantes s'élevait à 138 points de base sans qu'aucune d'entre elles ne tombe en dessous du seuil de 8 %.

<sup>9</sup> Dans chaque scénario, le ratio final obtenu à l'issue du test de résistance et de l'intégration correspond au ratio CET1 le plus faible de la période de trois ans s'étalant de 2015 à 2017.

Dans le scénario adverse, les ratios CET1 oscillaient entre 2,4 et 31,9 % parmi les banques participantes, équivalant à une diminution moyenne pondérée de 605 points de base comparé à leur point de départ.

Si l'on compare les nouveaux ratios CET1 avec les seuils<sup>10</sup> définis dans l'exercice, ces ajustements ont entraîné un déficit de fonds propres de 1,74 milliard d'euros pour cinq banques participantes. Le tableau 3 illustre l'évolution des ratios CET1 au cours des différentes étapes de l'exercice et les insuffisances (ou non) en résultant pour toutes les banques participantes.

**Tableau 3**  
Évolution des ratios CET1 et déficits de fonds propres associés

Banque	Ratio CET1 initial	Ratio CET1 post-AQR	Ratio CET1 scénario de référence	Ratio CET1 scénario adverse	Déficit de fonds propres (en millions d'euros)	Fonds propres éligibles nets levés <sup>1</sup> (en millions d'euros)	Déficit de fonds propres après levée nette de capitaux <sup>1</sup> (en millions d'euros)
<b>AFD</b> (France)	9,6 %	9,2 %	8,4 %	5,2 %	96	0	96 <sup>2</sup>
<b>Banque Degroof</b> (Belgique)	15,8 %	15,2 %	17,8 %	14,2 %	s.o.	0	s.o.
<b>Medifin Holding</b> (Malte)	10,7 %	9,8 %	8,6 %	5,1 %	6	29	s.o.
<b>UniCredit</b> (Slovénie)	17,6 %	17,4 %	18,4 %	14,2 %	s.o.	0	s.o.
<b>JP Morgan</b> (Luxembourg)	30,6 %	30,6 %	32,7 %	31,9 %	s.o.	0	s.o.
<b>Muni. Finance</b> (Finlande)	29,9 %	28,5 %	30,2 %	20,8 %	s.o.	0	s.o.
<b>Novo Banco</b> (Portugal)	10,2 %	10,2 %	8,2 %	2,4 %	1 398	0	1 398
<b>Sberbank</b> (Autriche)	10,7 %	9,6 %	8,9 %	4,2 %	138	140 <sup>3</sup>	s.o.
<b>VTB</b> (Autriche)	9,8 %	8,2 %	8,9 %	4,2 %	103	200	s.o.

1. L'éligibilité des mesures de fonds propres présentées pour résorber les insuffisances doit être validée par les équipes de surveillance prudentielle conjointes sur la base des stratégies de fonds propres que les banques doivent soumettre 2. Le déficit de fonds propres est couvert par un mécanisme spécifique appelé « compte de réserve ». Créé par l'État français pour couvrir les risques souverains d'AFD, ce mécanisme est inscrit dans sa comptabilité (547 millions d'euros au 31.12.2014) 3. La banque a enregistré une hausse supplémentaire de ses CET1 d'un montant de 100 millions d'euros le 5 novembre 2015.

### 3.3 Couverture des déficits identifiés

Les déficits de fonds propres révélés par l'évaluation complète effectuée en 2015 peuvent être replacés dans le contexte des capitaux que les banques participantes ont récemment collectés. Si le montant total de 369 millions d'euros mobilisé par les banques participantes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 n'est pas comptabilisé dans les insuffisances de fonds propres indiquées ci-dessus, il sera considéré, en revanche, comme atténuant les déficits soumis à la validation des équipes JST. Les banques

<sup>10</sup> 8 % de CET1 dans le scénario de référence et l'AQR, 5,5 % de CET1 dans le scénario adverse.

devront combler sans tarder les déficits subsistants en émettant des instruments de capital ou en mettant en œuvre d'autres mesures éligibles susceptibles de ramener leurs fonds propres aux niveaux exigés. La mise en œuvre et le suivi de ces mesures devront être conformes au processus annuel de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP).